

Regards sur Anjou

Message de Luis Miranda

Un nouveau mandat sous le signe de la culture



Chère Angevine,
Cher Angevin,

Tout d'abord, je tiens à remercier la population de me faire confiance (près de 55 % des suffrages exprimés), une fois encore, pour les quatre prochaines années. Cette confiance a fait en sorte que vous votiez aussi pour toute l'équipe d'Anjou. Il faut dire que, durant la campagne, j'ai personnellement échangé avec plus de 5 000 citoyens et que mon équipe a rencontré plus de 20 000 d'entre vous.

Même si nous avons une bonne idée des attentes d'une bonne partie de la population, nous souhaitons continuer d'agir en pensant au **bien-être de tous les citoyens**. Aussi, nous continuerons de vous demander votre opinion pour que nos actions correspondent aux besoins du plus grand nombre. Ainsi, je vous invite à participer à la vie démocratique de l'arrondissement. Vous êtes toujours conviés, par exemple, au conseil d'arrondissement (CA) et au bureau du citoyen.

Sachez qu'Anjou est l'un des rares arrondissements où il n'est pas nécessaire de s'inscrire à la période de questions du CA. Toutes les questions sont les bienvenues. Le CA est l'un des meilleurs endroits pour vous exprimer. Si vous êtes plus à l'aise de soumettre vos commentaires à une personne plutôt que devant une assemblée, vous pouvez aussi en tout temps communiquer avec vos élus. Le conseil d'arrondissement est le lieu où sont présentés tous les projets en lien avec la réglementation sur le

territoire angevin, les dossiers administratifs tels que le budget, le programme triennal d'immobilisations, l'octroi de divers contrats ainsi que les dossiers qui touchent nos infrastructures.

Soyez assurés que nous agissons, comme par le passé, en toute transparence de façon à bien vous renseigner sur les décisions prises qui engagent l'avenir d'Anjou. Je vous ai déjà parlé d'un grand projet qui me tient particulièrement à cœur et que j'aimerais voir réaliser durant ce mandat. Il s'agit de la création de la maison de la culture dans notre arrondissement. Des démarches ont déjà été entamées et vous serez informés en temps et lieu de sa faisabilité et des différentes étapes du processus.

Toujours dans l'objectif de mieux cibler vos priorités, nous planifions de réaliser un sondage au début de 2018. Je vous invite donc à surveiller l'un des premiers bulletins *Regards sur Anjou* pour y participer.

Pour terminer, en mon nom et en celui de mes collègues du conseil, je vous adresse nos plus sincères vœux pour les fêtes.

Je demeure à votre disposition pour discuter avec vous. Vous pouvez me joindre au 514 493-8010.

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

Résultats des élections 2017

MAIRE DE MONTRÉAL

Valérie Plante	51,42 %
Projet Montréal — Équipe Valérie Plante	
Denis Coderre	45,66 %
Équipe Denis Coderre pour Montréal	
Jean Fortier	1,26 %
Coalition Montréal	
Bernard Gurberg	0,45 %
Indépendant	
Gilbert Thibodeau	0,35 %
Indépendant	
Fabrice Ntomba	0,33 %
Indépendant	
Philippe Tessier	0,28 %
Indépendant	
Tyler Lemco	0,25 %
Indépendant	

MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Luis Miranda	54,27 %
Équipe Anjou	
Angela Mancini	25,35 %
Équipe Denis Coderre pour Montréal	
Rémy Tondreau	20,38 %
Projet Montréal — Équipe Valérie Plante	

CONSEILLER DE VILLE POUR L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Andrée Hénault	47,40 %
Équipe Anjou	
Michèle Gagné	28,94 %
Équipe Denis Coderre pour Montréal	
Robert Mailhot	23,66 %
Projet Montréal — Équipe Valérie Plante	

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT D'ANJOU – DISTRICT CENTRE

Kristine Marsolais	39,55 %
Équipe Anjou	
Michelle Di Genova Zammit	36,02 %
Équipe Denis Coderre pour Montréal	
Julie De Martino	24,43 %
Projet Montréal — Équipe Valérie Plante	

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT D'ANJOU – DISTRICT OUEST

Lynne Shand	36,96 %
Équipe Anjou	
René Gauthier	28,16 %
Équipe Denis Coderre pour Montréal	
Stephanie Cambria	27,34 %
Projet Montréal — Équipe Valérie Plante	
Gilles Beaudry	7,54 %
Indépendant	

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT D'ANJOU – DISTRICT EST

Richard Leblanc	44,09 %
Équipe Anjou	
Mario Robert	26,32 %
Équipe Denis Coderre pour Montréal	
Sylvain Plourde	24,27 %
Projet Montréal — Équipe Valérie Plante	
Nadia Ghalem	5,32 %
Indépendant	

Source : resultats.election-montreal.qc.ca



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 765 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2017 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146

Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Tous nos vœux vous accompagnent pour les fêtes!

Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051

Luis Miranda
Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville
514 493-8010

Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017 (bureau)

Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085

Les membres du conseil d'arrondissement souhaitent aux Angevines et aux Angevins un joyeux Noël et une bonne année 2018. Que cette période de fin d'année soit pour chacun et chacune d'entre vous un moment privilégié de réjouissances et de partage avec vos proches et votre entourage! Les élus vous remercient de la confiance que vous leur accordez pour les quatre prochaines années.

Congés des fêtes

Ouvert ou fermé?

Les **bureaux administratifs** de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du **22 décembre au 2 janvier** inclusivement.

Le **Centre Roger-Rousseau** et le **Complexe sportif de l'École secondaire d'Anjou** fermeront aussi du **22 décembre au 2 janvier**.

Les **bibliothèques** seront fermées les **24, 25, 26 et 31 décembre** ainsi que les **1^{er} et 2 janvier**. Elles seront ouvertes aux heures habituelles les 22, 23 et 30 décembre ainsi que le 3 janvier. Elles ouvriront de 10 h à 18 h du 27 au 29 décembre.

L'aréna Chaumont fermera à 12 h les **24 et 31 décembre** et sera fermé les **25 décembre et 1^{er} janvier**. Il sera ouvert les autres jours aux heures habituelles, toutefois, il n'ouvrira qu'à 12 h les 26 décembre et 2 janvier.

L'aréna Chénier sera fermé du **24 décembre au 2 janvier**.

Le **Centre communautaire d'Anjou** sera fermé les **23, 24, 25, 26, 30 et 31 décembre** ainsi que les **1^{er} et 2 janvier**. Il sera ouvert de 13 h à 19 h seulement les 27, 28 et 29 décembre.

Collectes durant les fêtes

ORDURES MÉNAGÈRES REPORTÉES

Les collectes qui devaient se tenir les 25 décembre et 1^{er} janvier sont reportées au lendemain, soit les 26 décembre et 2 janvier.

SAPINS DE NOËL NATURELS

Les sapins naturels, dépouillés de toute décoration, seront ramassés les **mercredis 3 et 10 janvier**.

Vos élus, toujours disponibles

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement, à 19 h, les mardis :

- 9 janvier, au **Centre communautaire d'Anjou, 7800, boulevard Métropolitain Est**
- 6 février, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8004.

Concours de décorations de Noël



Aucune inscription requise

Laissez vos décorations de Noël extérieures allumées, après 18 h, jusqu'au 18 décembre, si votre propriété a été sélectionnée par le jury dans le cadre de ce concours, un photographe viendra prendre des photos.

Bonne chance à toutes et à tous!

Bureau du citoyen



Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville

SAMEDI 16 DÉCEMBRE

SAMEDI 20 JANVIER

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour exprimer une opinion, formuler une demande ou obtenir des renseignements sur tout sujet relatif à la vie municipale.

Renseignements : 514 493-8004.

Emploi et activité économique à Anjou

Recensement des établissements d'affaires

Chaque année, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises compile les données sur l'emploi et l'activité économique dans l'arrondissement et produit un document intitulé *Recensement des établissements d'affaires*.

Le recensement permet d'assurer le contrôle de l'occupation des locaux sur le territoire angevin. Il renforce le contact avec les citoyens corporatifs et nous donne l'occasion de leur offrir un meilleur service. Cet outil permet à la population de mieux connaître les entreprises locales et favorise le recours à leur service, contribuant au développement durable.

La population peut le consulter sur le site Internet d'Anjou, dans la section Affaires et économie, en tout temps. Les citoyens, les commerçants ou les entreprises qui souhaitent en obtenir un exemplaire imprimé doivent se rendre au bureau Accès Anjou et verser des frais d'impression de 36 \$.

Camp de jour Les Ateliers-Soleil

Offres d'emploi

Saison estivale 2018

L'affichage des postes pour le camp de jour Les Ateliers-Soleil de la saison estivale 2018 se déroulera du 15 janvier au 3 mars, sur le site Internet de la Ville de Montréal, à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/emploi.



Photo prise lors des Ateliers-Soleil 2017 / Camp spécialisé en arts plastiques

Nouveau service

Avis et alertes

Un nouveau service, Avis et alertes, est à la disposition des citoyens qui désirent recevoir en temps réel les informations municipales officielles qui pourraient avoir une incidence sur leur quotidien ou celui de l'un des membres de leur famille. **Envoyés par courriel ou par texto**, ces avis et alertes sont transmis par la Ville de Montréal et ne contiennent ni publicité ni sollicitation.

Outre les alertes urgentes, en vous inscrivant sur le site de la Ville, vous pourrez sélectionner les sujets sur lesquels vous désirez aussi être informés (avis d'ébullition d'eau, conditions météo, travaux, circulation, déneigement, séances publiques, collectes, etc.).

Abonnez-vous dès maintenant à beta.montreal.ca et cliquez sur « recevoir des avis et alertes » pour être toujours bien informés!

Vous recevrez des envois sur mesure puisque vous avez la possibilité d'ajouter jusqu'à cinq adresses à votre profil (domicile, lieu de travail, école de votre enfant, etc.). Sachez que le site est sécurisé et que vos données ne seront jamais communiquées à des tiers ni utilisées à des fins marketing.

Ce service est gratuit. Toutefois, selon votre forfait de téléphonie mobile, il vaut mieux vous renseigner auprès de votre fournisseur pour valider l'ajout ou non de frais supplémentaires.



Bibliothèque Jean-Corbeil

Réouverture et inauguration

C'est le lundi 27 novembre dernier que la bibliothèque Jean-Corbeil a rouvert ses portes à la suite des travaux de rajeunissement qui ont forcé sa fermeture pendant environ un mois. Ces travaux consistaient au changement du revêtement de sol ainsi qu'à peindre toute la bibliothèque.

Lumineuse, colorée et pleine de vie, la bibliothèque est maintenant prête à vous accueillir! Venez la redécouvrir fraîchement rénovée!



Afin de souligner la fin des travaux, l'arrondissement invite les Angevins à l'inauguration de la bibliothèque le **vendredi 12 janvier à 18 h 30**. En attendant votre visite, quelques photos illustrent les améliorations apportées.

Vous pouvez suivre les actualités des bibliothèques de l'arrondissement sur la page [Facebook Les bibliothèques d'Anjou](https://www.facebook.com/bibliothèquesd'anjou).



Parc d'affaires

Recyclage

Dès le 1^{er} avril prochain, un service de collecte et de transport hebdomadaire des matières recyclables sera offert à 600 entreprises et commerces du parc d'affaires. C'est à suivre en 2018.

Chauffage au bois

Plus grand éventail d'appareils de chauffage certifiés

NOUVELLE CERTIFICATION

En plus de la certification **EPA** (*Environmental Protection Agency*), une nouvelle certification de conformité (**CSA/B415.1-10**) s'ajoute au règlement sur le chauffage au bois. Cela signifie un plus grand choix d'appareils certifiés conformes à la réglementation qui sera en vigueur le **1^{er} octobre 2018**.

À cette date, pour être conformes au règlement, et donc autorisés, tous les appareils utilisant un combustible solide (bois, granules, charbon) ne devront pas émettre plus de 2,5 g/h de particules fines dans l'atmosphère selon la certification EPA ou CSA. Autrement dit, il sera interdit d'utiliser un appareil rejetant dans l'air plus de 2,5 g/h.

INTERDICTION EN CAS D'AVERTISSEMENT DE SMOG

Lorsque des avertissements de smog sont diffusés dans les médias, cessez immédiatement l'utilisation de votre appareil. Cette **interdiction s'applique dès à présent** à tous les **appareils** qu'ils soient **certifiés ou non**. Respecter cette interdiction contribue à améliorer non seulement la qualité de l'air à Montréal, mais aussi la qualité de vie de votre famille et de vos voisins.

COMMENT SE TENIR INFORMÉ?

- Consultez les avertissements de smog émis par Environnement et Changement climatique Canada via le programme [Info-Smog](#).
- Regardez les prévisions météorologiques ou consultez le bulletin d'avertissements.
- Recevez des alertes via Twitter.
- La Ville de Montréal diffuse aussi ces avertissements de smog sur ses propres médias sociaux : [Facebook](#) et [Twitter](#).
- Surveillez en temps réel la [qualité de l'air](#) de la Ville de Montréal.

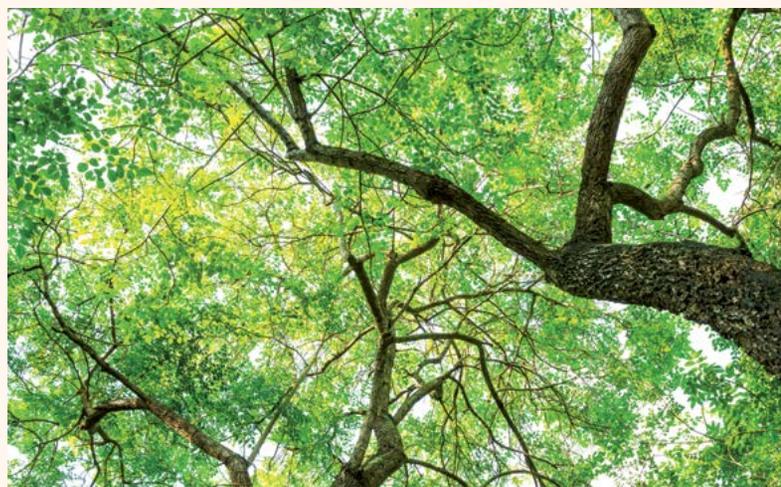
REMARQUE

Le règlement autorise l'utilisation de tous les appareils de chauffage au bois lors de pannes d'électricité de plus de trois heures.

Renseignements sur le règlement et son application : ville.montreal.qc.ca/chauffageaubeis, environnement@ville.montreal.qc.ca ou 514 280-4326.



Lutte contre l'agrile du frêne



REPLACEMENT D'UN FRÊNE MORT OU DÉPÉRISSENT

Nouveau programme d'aide financière

Pour lutter contre l'agrile du frêne et aider les propriétaires à supporter les coûts importants associés à l'abattage et au remplacement d'un frêne mort ou dépérissant sur leur terrain, la Ville de Montréal a mis en place un nouveau programme d'aide financière.

Depuis fin août, les propriétés résidentielles de cinq logements ou moins sont admissibles à une aide financière pour chaque frêne abattu et remplacé.

Pour que le propriétaire puisse se prévaloir de ce programme :

- Le frêne abattu doit avoir un diamètre minimal de 15 cm, mesuré à une hauteur de 1,4 m du sol. Rappelons qu'avant d'abattre un arbre, le propriétaire doit au préalable obtenir un certificat d'autorisation d'abattage délivré par l'arrondissement.
- Chaque arbre abattu doit avoir été remplacé par un nouvel arbre.
- L'arbre planté doit avoir au moins 1 m de hauteur au moment de la plantation et atteindre une hauteur minimale de 9 m à maturité.
- Le frêne doit avoir été abattu après l'entrée en vigueur du programme (30 août 2017).
- À la suite des travaux d'abattage d'un ou de plusieurs frênes, le propriétaire dispose de 200 jours pour remplir et transmettre une demande de subvention en ligne.

La subvention est calculée en fonction du diamètre du tronc du frêne abattu et remplacé à raison de 5 \$ du centimètre. Le montant maximal alloué par propriété résidentielle est de 4 000 \$.

RAPPEL : PRINCIPALES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

En vertu du règlement de lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, le propriétaire a l'obligation :

- de traiter les frênes sains avec un pesticide homologué. Aucun certificat d'autorisation d'abattage ne sera émis pour un frêne sain.
- de faire remplacer les frênes dépérissants ou morts avant le 31 décembre de l'année de constatation de cet état.

De plus, le propriétaire ne peut pas conserver le bois mort de l'arbre s'il n'est pas transformé pour détruire l'agrile qu'il peut contenir.

QUAND TRAITER, QUAND ABATTRE UN FRÊNE?

Dès que le tiers des branches est mort ou que la cime dépérit, faites une demande pour obtenir un certificat d'autorisation d'abattage et intervenir dans les meilleurs délais (entre le 15 septembre et le 31 décembre). En cas de doute, faites évaluer l'arbre par un expert. Un frêne aux branches complètement mortes est dangereux et coûte plus cher à faire abattre en raison du risque pour les élagueurs.

Pour tous les détails sur ce nouveau programme, consultez le site ville.montreal.qc.ca/agrile.



Reconnaissance

12^e Soirée hommage à l'action bénévole angevine

L'arrondissement tient, chaque année, à rendre hommage, le temps d'une soirée, à tous les bénévoles qui mettent tant de cœur à l'ouvrage pour bonifier l'offre de services artistiques, sportifs ou communautaires dont profitent tous les Angevins au fil des jours. Cet événement s'est tenu le 19 octobre dernier au Club de golf Métropolitain Anjou en présence de M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal, et des élus d'arrondissement. Plus de 600 bénévoles y ont participé.

Lors de cet événement, les anniversaires quinquennaux d'organismes angevins ont d'abord été soulignés. La cérémonie s'est poursuivie avec la remise de trois catégories de prix honorifiques aux bénévoles s'étant particulièrement démarqués par leur engagement et leur apport au développement de l'arrondissement et de la communauté. Ces catégories sont : Relève bénévole (bénévole depuis trois ans ou moins); Bénévole de soutien (bénévole depuis quatre ans et plus); et Grand bénévole (bénévole depuis 15 ans et plus). Enfin, des « Coups de chapeau du maire » ont été remis à trois personnes pour leur impact significatif sur la qualité de vie de leurs concitoyens.

Prix honorifiques

Relève bénévole



Lauréate
Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Sabah Youso, Concertation Anjou



Finaliste
Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Paulette Carrier
Service d'aide communautaire Anjou inc.



Finaliste
Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Maryse Dumas, Société
d'horticulture et d'écologie de la ville
d'Anjou (S.H.E.V.A.)



Finaliste
Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Carolyne Leduc-Lacombe
Service d'aide et de référencement
ainé d'Anjou (SARA d'Anjou)

Bénévole de soutien



Lauréate
Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Gilberte Laprade
Association des résidents de la
résidence Anjou sur le Lac



Finaliste
Le maire, M. Luis Miranda, et
M. Pierre Boutin
Association du hockey mineur d'Anjou inc.



Finaliste
Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Raymonde Lavigne
Le Cercle de fermières Anjou



Finaliste
Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Mireille Séguin
Club féminin de ski de fond d'Anjou

Grand bénévole



Lauréate
Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Françoise Pilotte
Popote roulante Anjou



Finaliste
Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Louise Janelle
Service d'aide communautaire Anjou inc.



Finaliste
Le maire, M. Luis Miranda, et
M. Roger Tardif, Service d'aide et de
référencement ainé d'Anjou (SARA d'Anjou)

Coups de chapeau du maire



Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Jacqueline Cardin-Léonard



Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Martine Corbeil



Le maire, M. Luis Miranda, et
M^{me} Cécile Tardif

Maire suppléant d'arrondissement



Nomination

Lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 novembre dernier, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été nommée maire suppléant d'arrondissement jusqu'au 28 février 2018 inclusivement.

Andrée Hénault

Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou

11 anniversaires quinquennaux soulignés

Entre 5 et 55 ans d'existence en 2017



De gauche à droite, à l'arrière, le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, et les représentants du Jardin communautaire de Spalding (35^e anniversaire), de l'Agora Anjou (5^e anniversaire) et du Club de judo Torii-Anjou (35^e anniversaire); à l'avant, les représentantes respectives du Carrefour jeunesse-emploi Anjou/Saint-Justin (20^e anniversaire), du Carrefour solidarité Anjou (25^e anniversaire) et de l'Association de volleyball Anjou (20^e anniversaire).



De gauche à droite, à l'arrière, M. Luis Miranda, et la représentante de l'École de musique Anjou (50^e anniversaire), le représentant de la Société de St-Vincent-De-Paul d'Anjou Conférence : N.D. d'Anjou (55^e anniversaire); à l'avant, les représentantes du Club santé-sport Anjou (40^e anniversaire) et du Service d'aide communautaire d'Anjou inc. (40^e anniversaire), et enfin le représentant de la Popote roulante Anjou (40^e anniversaire).

L'arrondissement d'Anjou remercie les nombreux bénévoles et les encourage à continuer leur excellent travail dans la communauté angevine!



La collaboration a bien meilleur goût

Même si seule la Ville centre détermine dorénavant les normes en matière de déneigement, l'arrondissement ne ménage pas ses efforts pour que l'espace public soit sécuritaire dans les meilleurs délais dès qu'il a l'autorisation de la Ville centre de procéder à l'enlèvement de la neige.

RESPECTEZ LES PANCARTES DE DÉNEIGEMENT

Soyez vigilants et respectez la signalisation mise en place lors d'une opération de déneigement (pancartes interdisant le stationnement). Une rue où aucun véhicule n'a été oublié améliore l'efficacité de nos opérations, car l'ensemble des rues et des trottoirs est dégagé plus rapidement.

Les véhicules mal garés sont remorqués et risquent de subir des dommages, en plus d'exposer le propriétaire à une amende.

POURQUOI DÉNEIGER ADÉQUATEMENT?

Une rue et des trottoirs déblayés permettent :

- aux véhicules d'urgence de répondre plus vite à nos besoins, voire de sauver une vie;
- aux personnes à mobilité réduite de se déplacer;
- aux piétons, dont nos aînés et nos enfants, de rester sur les trottoirs plutôt que sur la chaussée;
- aux automobilistes de circuler sans zigzaguer entre les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place le long des trottoirs.

Ainsi, veillez à ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ou dans les rues.

OÙ DÉPOSER LA NEIGE?

Quand il neige, nous avons tous notre lot à déneiger. Aussi, nous vous invitons à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine et à rappeler cette règle de courtoisie à votre entrepreneur en déneigement, notamment si ce dernier utilise une souffleuse. De plus, évitez d'ensevelir sous la neige les véhicules garés au bord du trottoir. Un pot d'échappement bouché par de la neige ou de la glace représente un réel danger d'asphyxie.

OÙ PLACER LES BACS DESTINÉS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES?

Les bacs destinés aux collectes des matières résiduelles doivent être déposés sur votre terrain, et non sur le trottoir, dans la rue ou sur le banc de neige.

OÙ GARER SON VÉHICULE?

Si vous avez la chance de pouvoir garer votre véhicule dans votre entrée privée ou votre garage, ne le laissez pas dans la rue. Vous permettrez à d'autres, notamment à vos voisins et aux locataires, de trouver une place près de chez eux.

Nous invitons ceux qui ne disposent pas d'un espace de stationnement privé à penser, eux aussi, aux autres en n'occupant pas deux places, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture.

EN TOUT TEMPS

Il est interdit de pousser la neige dans la rue si l'accumulation est inférieure à 5 cm (2 po). Dans ce cas, déposez toujours la neige sur votre propriété.

Rappelons que les automobilistes doivent laisser une distance d'environ 30 cm entre leur véhicule et le trottoir pour faciliter le passage des chenillettes déneigeuses.

DÉBLAYEZ VOS BALCONS

N'oubliez pas de déneiger rapidement vos balcons après une chute de neige. Ces derniers peuvent servir d'issue de secours en cas d'incendie.

VOTRE DÉNEIGEUR A-T-IL SON PERMIS?

Tout propriétaire qui engage un entrepreneur pour déneiger son entrée de stationnement doit s'assurer que ce dernier détient un permis de l'arrondissement valide. De plus, l'entrepreneur doit poser au moins un poteau indiquant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement. Les indications doivent être visibles en tout temps.

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN RESPECTER CES CONSIGNES.

RENSEIGNEMENTS :

311 OU

VILLE.MONTREAL.QC.CA/DENEIGEMENT



QUI PEUT POUSSER LA NEIGE OU LA GLACE SUR LA VOIE PUBLIQUE?

Seuls les propriétaires ou les occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès au garage ont cette autorisation dans les 24 heures suivant la fin d'une précipitation de plus de 5 cm et avant les opérations de déneigement.

La neige ou la glace amoncelée, déposée ou poussée dans la rue ou sur le domaine public doit provenir exclusivement du stationnement ou de l'allée y menant ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment. L'amas de neige doit être d'au plus 1 m de large et se trouver en bordure de la chaussée du même côté que la propriété.



Soirées-concert Anjou

Mathieu Bourret

Vendredi 19 janvier, à 19 h 30
Centre communautaire d'Anjou
Gratuit



Crédit photo : Isabelle Rancier

Mathieu Bourret aime trouver son inspiration dans les choses simples, mais complexes, des relations humaines. Gagnant du prix Coup de cœur de la SOBAM dans la catégorie auteur-compositeur-interprète, il prépare son premier album qui sortira en 2018. Il a remporté le prix Coup de cœur de l'arrondissement d'Anjou lors du concours MusiQualité 2016. Il est également chef de chœur de plusieurs ensembles vocaux et pianiste du groupe Oktopus.



Crédit photo : M. Perrin, L. Robitaille

Récital de musique de chambre

Judi 25 janvier, à 19 h 30
Église Jean XXIII
(7101, avenue de l'Alsace)
Coût : 20 \$

Pour la première fois, l'altiste Marina Thibeault, nommée Révélation Radio-Canada 2016-2017, Stéphane Tétreault, véritable prodige connu sur la scène internationale en tant que lauréat du violoncelle de Bernard Greenhouse, et Marie-Ève Scarfone, qui mène une brillante carrière de pianiste tant au Canada qu'à l'international, se réunissent sur la même scène. Soyez parmi les spectateurs qui assisteront à ce magnifique concert de grandes œuvres romantiques pour une soirée inoubliable.

Billets et laissez-passer disponibles à compter du mardi 9 janvier dès 18 h au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou. Si les concerts ne sont pas présentés à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

Patinage libre

À l'aréna Chaumont

6 janvier au 2 avril

Les enfants âgés de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.

HORAIRE

Tous : lundi, 16 h à 17 h 30, vendredi, 15 h à 16 h 30, samedi, 20 h à 21 h, et dimanche, 16 h à 18 h.

Adultes : samedi, 21 h à 21 h 30.

Aînés (50 ans et plus) : lundi, 15 h à 16 h, et vendredi, 14 h à 15 h.

Coûts :

- moins de 18 ans, gratuit avec carte de citoyen, 1 \$ sans carte
- 18 ans et plus, gratuit avec carte de citoyen, 2,50 \$ sans carte

Renseignements : 514 493-8256

Sur les patinoires extérieures

Les amateurs de patinage sont conviés à profiter **gratuitement** des patinoires extérieures aménagées dans les parcs de l'arrondissement. Êtes-vous déjà allés sur l'anneau de glace du parc Lucie-Bruneau? Saviez-vous qu'il vous offre la possibilité de vous entraîner ou de vous laisser glisser sur une distance de 400 m?

LISTE DES PARCS OÙ PATINER EN PLEIN AIR

Parc des Roseraies (patinoire)

7070, avenue de la Nantaise
 514 493-8226

Parc Lucie-Bruneau (patinoire et anneau de 400 m)

7051, avenue de l'Alsace
 514 493-8224

Parc Roger-Rousseau (patinoire)

7501, avenue Rondeau
 514 493-8234

Parc de Spalding (patinoire)

7901, avenue de Spalding
 514 771-0626

Parc de Talcy (patinoire et sentier)

8151, avenue de Talcy
 514 493-8231



Des pavillons chauffés sont aménagés dans tous les parcs et une surveillance des lieux est assurée durant les heures d'ouverture.



Photo prise au parc Lucie-Bruneau

HORAIRE D'OUVERTURE (SI LA TEMPÉRATURE LE PERMET)

Durant les fêtes, du 23 décembre au 2 janvier

23 décembre, 10 h 30 à 22 h 30

24 décembre, 10 h 30 à 16 h

25 décembre, fermé

26, 27, 28, 29 et 30 décembre, 10 h 30 à 22 h 30

31 décembre, 10 h 30 à 16 h

1^{er} janvier, fermé

2 janvier, 10 h 30 à 22 h 30

De la fin décembre à la mi-mars

Lundi au jeudi, 16 h à 22 h

Vendredi, 16 h à 22 h 30

Samedi, 10 h 30 à 22 h 30

Dimanche, 10 h 30 à 22 h



Bain libre

École secondaire d'Anjou, complexe sportif 8205, rue Fonteneau

Pour tous. Les enfants âgés de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte. Le port du bonnet de bain et la douche avant la baignade sont obligatoires. Apportez un cadenas.

Du 6 janvier au 10 juin :

- samedi et dimanche, de 14 h à 16 h;
- dimanche, de 15 h 30 à 16 h, un couloir est réservé à la nage en longueur.

Horaire spécial pour le congé scolaire, du 5 au 9 mars : de 13 h à 16 h.

Coûts : • moins de 18 ans gratuit avec carte de citoyen, 1 \$ sans carte
 • 18 ans et plus gratuit avec carte de citoyen, 2,50 \$ sans carte

Renseignements : 514 493-8200 (jour) et 514 493-8223 (soir)





Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

Horaire durant les fêtes

Les bibliothèques seront fermées les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier. Elles seront ouvertes aux heures habituelles les 22, 23 et 30 décembre ainsi que le 3 janvier. Elles ouvriront de 10 h à 18 h du 27 au 29 décembre.

Tout commence...



par quelques lettres!

*Tournez les pages
lentement afin de
laisser le temps à
votre enfant d'observer
les détails des
illustrations.*

Lecture en cadeau

Les bibliothèques d'Anjou deviennent un point de chute pour le magnifique programme de la Fondation pour l'alphabétisation *La lecture en cadeau*. Vous êtes invités à acheter un livre jeunesse et à le déposer dans l'une des bibliothèques d'Anjou. Nous nous assurerons que votre généreux don soit acheminé à un enfant de la région qui, grâce à vous, aura son premier livre neuf! Par votre geste, en plus de donner le goût de la lecture, vous aiderez à mettre un peu d'imaginaire dans le quotidien des enfants qui vivent dans des familles où le rapport aux livres est bien souvent inexistant. La collecte des livres se termine le 30 décembre.

En attendant Noël

FOUS DE BRICO!

Bibliothèque du Haut-Anjou
Mercredi 13 décembre, à 15 h 30
Pour les enfants âgés de 8 ans et plus.

Les plus jeunes sont les bienvenus accompagnés d'un parent.

CINÉ-FÊTES

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil
Les samedis 9, 16 et 23 décembre, à 13 h 30

Quoi de mieux qu'un bon film pour se mettre dans l'ambiance des fêtes en famille? Les films projetés seront annoncés quelques jours à l'avance.

CONTES DES PETITS MERCREDIS

Bibliothèque Jean-Corbeil
13 décembre, à 10 h
Pour les enfants âgés de 0 à 2 ans et leurs parents.
Sans inscription.

Contes, chansons et comptines pour éveiller l'imaginaire des tout-petits et les initier au monde des livres et des histoires. Une période de lecture parent/enfant et d'échange suivra l'animation.

HEURE DU CONTE ET BRICOLAGE

Bibliothèque Jean-Corbeil
Les samedis 9 et 16 décembre, à 10 h
Pour les enfants âgés de 3 à 5 ans et leurs parents.

L'heure du conte animé par le comédien Martin Boileau est de retour.



Janvier

HEURE DU CONTE DU HAUT-ANJOU

Bibliothèque du Haut-Anjou
Mercredi, du 31 janvier au 11 avril, de 10 h 30 à 11 h 30
(relâche le 7 mars)

Pour les enfants âgés de 0 à 5 ans et leurs parents
Sans inscription

Venez initier votre enfant au monde des contes et des livres. Vous participerez ainsi à son éveil à la lecture et vous partagerez un beau moment en famille.

LES NEURONES ATOMIQUES – ÉLECTRICITÉ STATIQUE

Bibliothèque Jean-Corbeil
Dimanche 28 janvier, à 14 h

Inscription dès le 3 janvier
Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans

Des ateliers scientifiques leur permettront d'effectuer bien des manipulations pour comprendre différents phénomènes tout en s'amusant follement.

FOUS DE BRICO!

Bibliothèque du Haut-Anjou
Mercredi 24 janvier, de 15 h 30 à 16 h 30

Bibliothèque Jean-Corbeil
Samedi 20 janvier, de 14 h à 15 h

Pour les enfants âgés de 8 ans et plus (les plus jeunes accompagnés d'un parent sont les bienvenus)

Ils réaliseront des bricolages inspirants en bonne compagnie.

JEUX VIDÉO

Bibliothèque Jean-Corbeil, salle d'animation
Vendredi 12 janvier, de 15 h 30 à 18 h
Samedi 27 janvier, de 14 h à 16 h 30

Sans inscription!
Pour les enfants âgés de 10 à 14 ans

Un vendredi et un samedi par mois, la bibliothèque les accueille pour d'amusantes parties de jeux vidéo. Ils essayeront les consoles et découvriront de nouveaux jeux avec leurs amis!



Exposition

L'art de la lecture

PAR JEAN-PIERRE BESSETTE II, ARTISTE

Salle d'exposition Goncourt
1^{er} février au 4 mars

Vernissage le 4 février à 13 h. Un vin d'honneur sera servi.

Entrée libre aux heures d'ouverture de la bibliothèque Jean-Corbeil, excepté le mercredi, où l'exposition ferme à 18 h.

Crédit photo : Sophie Demers



L'exposition met l'accent sur l'importance de la lecture à l'ère numérique. Elle évoque les moments privilégiés consacrés au journal matinal, à une bande dessinée ou à un roman. Lire c'est plonger dans l'univers d'une autre personne, l'écrivain. Relevant le défi de reproduire ces merveilleux moments de façon ludique, l'artiste souhaite aller à la rencontre des citoyens par des réalisations artistiques, transmettre sa passion pour l'art et la lecture. Il rend aussi sympathique et invitant ce lieu qu'est la bibliothèque.



Crédit photo : Jean-Pierre Bessette